



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2887/21
portant réglementation de la circulation
sur la RD 40
Communes de PASSA et TRESSERRE
hors agglomération

La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie,

Vu l'arrêté N° 2194/2021 du 05 février 2021 portant délégation de signature de Madame la

Présidente du Département au sein de la Direction Générale Adjointe Territoires et Mobilités,

Vu la demande de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS en date du 09 mars 2021

Considérant que les travaux de tirages de câbles dans des chambres télécoms nécessitent des restrictions de circulation dans les deux sens sur la RD 40

ARRETE

Article 1 : Entre le 22 mars 2021 et le 02 avril 2021 de 8h00 à 17h00, sur la RD 40 du PR 16+030 au PR 17+764, la circulation de tous les véhicules sera soumise aux prescriptions suivantes :

- alternat soit par feux tricolores (cf 24)
soit manuel (cf 23)
- la vitesse sera limitée à 50 km/h
- dépassement interdit
- stationnement de tous les véhicules interdits dans la zone de chantier sauf engins liés aux travaux

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place et prise en charge par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS dans l'emprise du chantier sous contrôle de l'agence routière de THUIR

Les panneaux et dispositifs de signalisation seront obligatoirement rétro réfléchissants de classe 2 de type DG FLUO et appartiendront à la gamme normale.

Les panneaux seront lestés par des dispositifs adaptés à leur prise au vent et ne présentant pas de danger pour les usagers ; ces dispositifs seront soumis à l'approbation du gestionnaire de la voirie.

L'entreprise chargée des travaux veillera au nettoyage de la chaussée dès que la nécessité sera constatée.

Les prescriptions contenues dans l'annexe jointe devront être impérativement respectées.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4: - M. le Directeur Général des Services Départementaux des Pyrénées-Orientales,
- M. le Colonel commandant la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales
- Madame la Présidente du département – Direction des Infrastructures et Déplacements (AR THUIR) sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Thuir, le 16 mars 2021
Pour La Présidente du département des
Pyrénées-Orientales, par délégation
Le Responsable de l'Agence routière de Thuir

Lilian BES

DESTINATAIRES:

- Mairies de PASSA - TRESSERRE
- L'Agence Routière de THUIR Tel: 04.68.53.03.85
- TRANSPORTS Région et PMM
- M le Directeur Général des services Départementaux des Pyrénées Orientales
- USR / CVOCER / SAMU / SDIS
- Intervenant : entreprise SPIE CITY NETWORKS
300 rue Léon Joulin
31 023 TOULOUSE
Mail : fabrice.darbon@spie.com
Tél : 06 84 64 50 01
- Responsable : Mr DARBON Fabrice



Agence Routière de THUIR

DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CIRCULATION

(à remettre à l'agence routière 2 semaines avant la date de début du chantier)

Localisation

Route(s) concernée(s) Commune(s) : FOURQUES / PASSA/TRESSERRE
RD 40..... PR début..... PR fin..... côté G D en agglo. hors agglo.
RD..... PR début..... PR fin..... côté G D en agglo. hors agglo.
RD..... PR début..... PR fin..... côté G D en agglo. hors agglo.
RD..... PR début..... PR fin..... côté G D en agglo. hors agglo.

Motivation de l'arrêté (libellé des travaux, etc.)

Aiguillage.des.conduites.existantes.orange.et.déroulage.de.la.fibre.optiquepour le compte du CD 66 Numérique

Entreprise devant exécuter les travaux

Nom : SPIE CITYNETWORKS Adresse : 300 RUE Léon Joulin
..... 31023 TOULOUSE Cedex 1

☎ : 06.84.64.50.01 Fax : Mail : fabrice.darbon@spie.com

Responsable de la signalisation (fourniture, mise en place y compris lestage, entretien et enlèvement)

entreprise agence routière services techniques de la commune

Responsable du chantier au sein de l'entreprise

Nom : DARBON FABRICE ☎ : Port : 06 84 64 50 01

Dispositions à prendre

Circulation
 sans déviation par feux de chantier par piquets K10
 avec déviation par Neutralisation de la voie
..... Limitation de vitesse à
 Interdiction de dépasser 70 km/h 50 km/h 30 km/h

Période de validité

Dates : Du 22/03/2021 au 15/04/2021 Horaires : 8 heures à 18 heures
 y compris samedis, dimanches et jours fériés, à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés, jours hors chantier.

Date : 09/03/2021

Signature du demandeur :

DARBON FABRICE

Destinataires : Entreprise
Mairie de
Service des transports